Changement de lieu de travail

Par Nine

Bonsoir,

Je suis Directrice de boutique et actuellement en AT depuis 1 an pour chute dans ma boutique, j'ai subi une opération à la suite de cette chute.

Durant mon absence ma boutique a fermé à cause de difficultés économiques dans mon entreprise.

Mon enseigne rentre en redressement judiciaire demain.

Mes vendeuses ont étés mutées dans une autre boutique.

Aujourd'hui ma RH me contacte me disant que je vais recevoir un courrier d'affection dans un autre petit magasin !!! Or il y a déjà une directrice présente !! Est ce légal, aucune autre boutique a 2 Directrices dans cette entreprise.

Merci beaucoup pour votre aide

Par Isadore

Bonjour,

C'est légal si vous avez un poste similaire avec le même niveau de responsabilité. L'employeur a le droit de réorganiser ses services, surtout qu'ici il s'agit clairement d'une nécessité économique. On ne peut pas vous rétrograder sans votre accord, en revanche votre employeur peut réorganiser les tâches dévolues à ses salariés.

Si la boutique est située dans un "autre secteur géographique" que votre ancien lieu de travail et que votre contrat n'a pas de clause de mutation vous pouvez refuser.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31586]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31586 [/url]

Par Aurore92

Bonjour

Je suis prolongée en mi temps thérapeutique jusqu'au 27 décembre, hier mon responsable me convoque pour m'informer que compte tenu du stocks de dossiers le retard ça serait bien que je passe à 60 pour cent. Du coup Je vois la médecine du travail vendredi dois je tenir compte de son avis ou respecter La prolongation du médecin traitant pour raison de santé?

Je bosse bien et j'arrive à tenir mes missions et le travail n'est pas reparti de façon équitable Qu'en pensez-vous ?